

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS 45
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 29

Vote Pour : 61
Vote Contre : 0
Abstention : 2

Date de la Convocation
8 AVRIL 2025
Date d'Affichage
8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIÉ, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 93_2025
ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 14- Avenant 1 aux lots 3 et 7 du marché Fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines en régie de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

Exposé des motifs

Les lots n°2 « Produits surgelés » et n°7 « Crèmerie, fromages, ovoproduits » relatifs à la « Fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines en régie de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet » ont été attribués le 23 octobre 2023 à la société SYSCO France SAS pour une durée de 12 mois puis renouvelable 3 fois 12 mois avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2024.

Suite au transfert du siège social de la société SYSCO France SAS à MIN de Rungis Bâtiment A1, Rond-Point des Roses 94550 CHEVILLY-LARUE à compter du 1^{er} mars 2025 et du changement de numéro de SIRET, il convient d'établir un avenant au marché afin de prendre en compte ces modifications qui n'entraînent aucune incidence financière.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'article L.2194-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6.2.7 Compétence en matière d'écoles et services périscolaires,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°224_2023 du 23 octobre 2023 autorisant la signature des marchés « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles, ALAE et ALSH de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de Bernard FERRET en son nom et au nom de Michel BONNET lui ayant donné pouvoir) :

- **approuve** l'avenant n°1 aux lots 3 et 7 du marché « Fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines en régie de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet » relatif au changement d'adresse et de SIRET de la société SYSCO France SAS,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

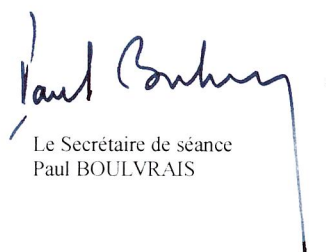
Le **29 AVR. 2025**

- publication - mise en ligne

Le **29 AVR. 2025**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR